

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Nitsavim - Vayelekh



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yidich:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Nitsavim - Vayélèkh

« Afin de te maintenir » : les épreuves maintiennent l'homme

« Vous vous tenez tous debout aujourd'hui devant Hachem votre D. (...) » (29, 9)

"Pourquoi la Paracha de Nitsavim est-elle accolée aux malédictions ? Parce que les Bné Israël entendirent cent malédictions moins deux (...). Moché se mit à les rassurer : « Vous êtes debout aujourd'hui (...). » Comme ce jour qui se maintient, qui s'obscurcit et s'éclaire, vous aussi, Il vous éclairera à l'avenir, et les malédictions et les épreuves vous maintiennent et vous permettent d'être debout devant Lui." (Rachi)

Ces saintes paroles constituent une consolation et un onguent bienfaisant pour tous ceux qui traversent la "Paracha des malédictions" ץל. Et cela en deux points :

Premièrement, chacun doit être convaincu qu'il n'y a aucune place au découragement, mais "comme ce jour qui se maintient, qui s'obscurcit et s'éclaire, vous aussi, Il vous éclairera à l'avenir, et les malédictions et les épreuves vous maintiennent et vous permettent d'être debout devant Lui". Car si le Saint-Béni-Soit-Il obscurcit parfois l'existence, c'est Lui également qui fait "disparaître l'obscurité devant la lumière". Dès lors, si les ténèbres s'abattent sur quelqu'un, il est certain que le soleil l'éclairera à nouveau et qu'il verra pointer la délivrance.

Et le fait même de savoir que tout ce qui lui arrive est minutieusement dirigé et calculé par la Providence Divine procure à celui qui aurait perdu toute volonté de poursuivre, force et encouragement. Dans le verset de notre Paracha אתם נצבים היום כולכם לפני ה' אלוהיכם [Vous vous tenez tous debout aujourd'hui devant Hachem votre D.], le terme ניצב [se tenir debout] évoque l'idée de se maintenir debout avec force et stabilité. Dès

lors, on peut donc comprendre allusivement le verset ainsi :

Vous vous maintenez et résistez aux vicissitudes de l'existence du fait de votre foi de vous trouver devant Hachem votre D. qui dirige le monde entier et chaque créature en particulier.

Cette histoire qui arriva au Machguia'h Rabbi Eliaou Lopian nous en donne une bonne illustration :

Une fois, le Rav se sentit mal et demanda que l'on appelle un médecin. Arrivé au chevet du "malade", celui-ci s'enquit de son état. « Ça va bien » fut sa réponse. Le médecin insista et lui demanda s'il avait mal quelque part. Mais, là encore, le Rav répondit par la négative. Le médecin se plaignit alors : « Si le Rav se sent bien et n'éprouve aucune douleur nulle part, pourquoi m'a-t-on fait appeler en me faisant ainsi perdre mon temps et celui du Rav ?

-Malgré tout, lui répondit Rabbi Eliaou, si tu t'occupes de moi j'aurai un meilleur sentiment ! »

Après que le médecin eut terminé sa visite et qu'il eut quitté les lieux, les proches de Rav lui demandèrent le sens de sa conduite.

« Réfléchissons, leur dit-il, à ce qui se passe quotidiennement : un jeune enfant âgé de seulement quelques années court dans toute la maison. Soudain, il tombe et se cogne sérieusement. Tout son être exprimant la souffrance, ses cris montent jusqu'aux cieux et ses larmes descendent jusque dans l'abîme. Sa mère, pleine de compassion, s'approche de lui et entreprend de le consoler : elle l'entoure d'amour et de chaleur, et lui donne même une sucrerie. Et, voyez, l'extraordinaire se produit : l'enfant se calme et arrête de pleurer et la douleur elle-même disparaît. Or, il y a lieu de s'interroger : une

sucrerie est-elle en mesure de guérir le pied qui a reçu un coup ? Est-elle un médicament ?

« En fait, le Saint-Béni-Soit-Il a fait les choses de telle sorte que **toute sensation de souffrance due à un coup, à une chute ou autre, comprenne deux aspects : la douleur du corps et celle de l'âme vivante (Néfech)**. Cela signifie que, outre le membre physique qui a été blessé, l'âme vivante ressent également cette blessure ; or, l'essentiel de la souffrance est constitué de la douleur du Néfech (90% de la souffrance, et 10% due à la douleur physique). Par conséquent, lorsqu'une mère panse la douleur du Néfech en consolant son fils et en lui montrant beaucoup d'amour, l'âme retrouve la paix. L'enfant est, en outre, certain que sa mère "prend les choses en main" et va s'occuper de lui. Il ne reste donc plus que la douleur physique qui est insignifiante en regard de la douleur du Néfech, **et sans cette dernière, la douleur physique n'est presque pas ressentie.** »

Rabbi Eliaou poursuivit alors en disant :

« Moi aussi, je suis comme ça : au moment où la douleur me fait souffrir, je renforce ma foi qu'elle m'a été envoyée par notre Père céleste et qu'Il s'occupe de moi. Je peux donc être tranquille que tout se passe pour le mieux du monde, et il n'y a donc plus de place pour la douleur du Néfech et pour la sensation de souffrance. Seul demeure ce que ressentent les membres du corps, ce qui nécessite une aide et un soutien médicaux. Néanmoins, cette douleur n'occupe presque pas de place. C'est pourquoi j'ai fait appel à un médecin, mais, en fait, je me sens bien ! »

On se souviendra également de ce que Rachi explique : « **Les malédictions et les épreuves vous maintiennent et vous permettent d'être debout devant Lui.** » Ce qui signifie que, c'est seulement grâce aux épreuves que l'homme est en mesure de se présenter devant Hachem. Le 'Hafetz 'Haïm (Chem Olam § 3 en note) rapporte au nom du Gaon de Vilna : « **Sans les épreuves, nous n'aurions aucune chance de sortir méritants**

le jour du jugement. » Et il décrit, afin de l'illustrer, comment l'homme arrive dans le monde futur devant le Tribunal d'En-Haut, après avoir achevé son existence ici-bas : il voit la balance de ses actions pencher du côté des fautes. Ce faisant, une voix céleste retentit et demande : « Où sont toutes les épreuves qu'il a subies dans le monde ici-bas ? » Sur le champ, toutes les épreuves qu'il a traversées dans sa vie se rassemblent et courent vers le plateau de droite, ce qui fait alors pencher énormément la balance du côté méritant. Car, grâce aux épreuves, beaucoup de ses fautes sont expiées et il demeure ainsi parmi les justes. **Et il se réjouit et rend grâce à Hachem pour tout ce qu'il a enduré dans sa vie.** Nos Sages enseignent aussi (Sifri, Par. Haazinou) : « Le Saint-Béni-Soit-Il dit (aux Bné Israël) : "A chaque fois que Je vous inflige des épreuves dans ce monde, souvenez-vous combien de bienfaits et de consolations Je vous prépare dans le monde futur." »

Parvenir à "être heureux dans les épreuves" est un niveau sur lequel nos Sages ne tarissent pas d'éloges (Chabbat 88b), au point qu'il est dit à son sujet : « *Ses bien-aimés sont comme le soleil lorsqu'il sort dans sa puissance.* » Et comme l'explique le 'Hafetz 'Haïm (Chémirat Halachone Ch. Hatevouna § 8) : « Car cette qualité provient de la sainteté de l'âme et de sa foi pure qu'**Hachem le dirige dans toutes ses voies**, tel qu'il est écrit (Iyov 34, 21) : "*Car ses yeux sont sur les voies de l'homme, et aussi qu'il fait tout pour son bien.*" »

Un jour, au temps du 'Hafetz 'Haïm lui-même, un juif ordinaire de Radine quitta ce monde. N'étant pas spécialement connu pour être un homme pieux ni érudit en Torah, on ne jugea pas utile d'en faire part au 'Hafetz 'Haïm. Quand il apprit la nouvelle, il reprocha qu'on la lui ait cachée, lui faisant ainsi perdre le mérite de participer aux funérailles de ce juif. Ses proches, ainsi que les responsables communautaires, s'en étonnèrent et lui demandèrent en quoi cela représentait une si grande perte. Était-il un des justes cachés ?

« Il est écrit, leur répondit-il, "*Hachem sonde les cœurs*" (Michlé 17, 3) : on voit donc que Seul le Saint-Béni-Soit-Il, qui sonde les cœurs, sait qui est le juste. Mais nous-mêmes ne sommes pas en mesure de le savoir. Néanmoins, 'Haza'l (Brakhot 5a) nous enseignent que "les souffrances purgent l'homme de ses fautes". Or, le défunt était un "Baal Issourim" (un homme qui avait beaucoup souffert dans sa vie). Par conséquent, il est certain qu'il était juste et propre de toute faute, et cela m'aurait été considéré comme un mérite de m'associer à ses funérailles ! »

Une fois, alors que le Sefat Emet prenait part à un enterrement, il entendit que ceux qui faisaient les Hespédim du défunt (oraisons funèbres), s'exprimaient en termes élogieux sur son érudition en Torah et ses qualités personnelles.

« Arrêtez toutes ces éloges, leur dit-il, **et, de grâce, ne parlez que d'une seule chose : qu'il était un grand Baal Issourim, et que la grandeur et l'utilité de cette qualité sont inestimables !** »

« Te faire passer dans l'Alliance » : afin que vous me fassiez régner sur vous

« *Vous vous tenez tous aujourd'hui debout devant Hachem votre D. (...) afin de te faire passer dans l'Alliance d'Hachem ton D.* » (29, 9-11)

Les livres saints s'étendent longuement sur le sens figuré de ce verset, notamment sur le fait que le terme "*aujourd'hui*" se réfère à Roch Hachana (Cf. le Zohar II, 32b). La Torah vient ainsi suggérer : « Sachez que **vous vous tenez debout aujourd'hui**, à Roch Hachana, **devant Hachem votre D.**, c'est le jour où tous les êtres du monde comparaissent devant Lui, comme des brebis devant leur berger. Et qui n'est pas jugé en ce jour ? » L'objectif de ce jour est de *te faire passer dans l'Alliance d'Hachem*. En ce jour, nous entrons dans l'Alliance d'Hachem afin d'accomplir Sa volonté et Le servir d'un cœur intègre, comme l'enseigne la Guemara (Roch Hachana 16a) : « Dites devant Moi des expressions qui reconnaissent la Royauté

Divine ("Malkhouyote"), **afin de Me faire régner sur vous.** » Et tel est bien l'essence de ce jour : faire régner le Saint-Béni-Soit-Il sur soi, être pour Lui un serviteur fidèle, et Le faire régner sur le monde entier.

On récite dans la prière de Roch Hachana : *כי זה היום תחילת מעשך היום הרת עולם* (*Car aujourd'hui, c'est le commencement de Tes œuvres, aujourd'hui le monde est engendré*). Rav Yonathan Eibeckitz fait remarquer (Yéarot Devach II, Drouch 5) qu'il n'est pas dit : "*le monde a été engendré*", mais "*le monde est engendré*", car, en ce jour-même (chaque année), Hachem fait naître le monde de nouveau, et en ce jour-même, les cieux et la Terre sont recréés ainsi que tout ce qu'ils contiennent. C'est pourquoi la Royauté Divine se renouvelle chaque année [comme les livres saints en rapportent l'allusion tirée du verset de Chemouel (I 11, 14) : « *Allons, de grâce, à Guilgal et renouvelons là-bas la royauté* »]. Car, de même que pendant les six jours de la création, Il créa le monde à partir du néant, en ce jour, également, Il recrée à nouveau littéralement le monde entier, et il nous incombe, de notre côté, de renouveler Sa Royauté, de l'accepter à nouveau en accomplissant Sa volonté et en Le servant de tout notre cœur.

D'après cela, Rabbénou Saadia Gaon donne (dans sa première explication) la raison pour laquelle on sonne du Chofar :

« De même que pour marquer le **début du règne des rois**, on sonne devant eux des trompettes et des cornes (...), **nous faisons régner sur nous-mêmes le Créateur en ce jour là**, comme l'exprime David Hamélèkh (Téhilim 98, 6) :

בחרצוצות וקול שופר הריעו לפניהמלך ה' [*Avec des trompettes et du Chofar, faites sonner, devant le Roi Hachem*]. »

Vayélèkh

« Celui qui reconnaît sa faute et l'abandonne sera agréé » (rituel des Séli'hot)

: la propriété miraculeuse d'avouer sa faute et de reconnaître la vérité

« Et ma colère s'enflammera en ce jour, Je les abandonnerai, Je voilerai d'eux Ma face, et ils seront en proie aux nombreux malheurs et aux épreuves qui les trouveront. Et chacun dira : "C'est parce que mon D. ne réside pas en mon sein que tous ces malheurs m'ont trouvés." Et Moi, Je voilerai Ma face, en ce jour. » (31, 17-18)

Nous avons déjà rapporté par le passé la question bien connue : pourquoi est-il écrit (une deuxième fois) : « Je voilerai Ma face, en ce jour », après que les Bné Israël auront reconnu : « C'est parce que mon D. ne réside pas en mon sein que tous ces malheurs m'ont trouvés » ?

Le 'Hatam Sofer y répond de la manière suivante :

« Il me semble que le début du verset : "Et Je voilerai **d'eux** Ma face", concerne précisément le fait qu'Hachem se soit détourné **d'eux**, ce qui entraîna alors la situation décrite dans la suite du verset : "Ils seront en proie aux nombreux malheurs et aux épreuves qui les trouveront." **Ils reconnaîtront alors leurs fautes et se repentiront en disant : "C'est parce que mon D. ne réside pas en mon sein..."**, et le verset continue ainsi : "Et Moi, Je voilerai Ma face", voulant signifier qu'Hachem détournera, certes, Sa face, mais cette fois-ci, **pas d'eux**, mais au contraire, **de la faute qu'ils auront commise** et de l'idole vers laquelle ils se sont tournés, lorsqu'ils se prosternèrent devant la statue de Nabuchodonosor à son époque : **Je voilerai Ma face des fautes.** » Car la prise de conscience et la reconnaissance d'avoir fauté envers D. font disparaître la Rigueur Divine et tous les châtiments qui en découlent. Dès lors, sitôt que les Bné Israël reconnurent leurs fautes et comprirent que ce qui leur arrivait était la conséquence de leur éloignement, ils réveillèrent la miséricorde Divine, au point que le Saint-Béni-Soit-Il fasse abstraction (si l'on peut dire) de leurs fautes.

Rav 'Haïm de Vologine affirme, à ce sujet, que lorsque des épreuves frappent un

homme et qu'au même instant, il avoue ses fautes, il est certain que les épreuves s'en iront. Il avait coutume de dire que c'est un fait avéré et expérimenté que, dès qu'un homme se repentit et qu'il reconnaît ses fautes, la Rigueur Divine s'adoucit et se transforme en miséricorde.

Lui-même vécut, une fois, une histoire à ce sujet :

Un jour, il entreprit un long voyage pour se rendre au mariage de son fils, Rabbi Itse'le. Comme il dura plusieurs jours, ils durent en chemin se soucier de trouver un Séfer Torah pour la lecture du lundi. Rav 'Haïm demanda que l'on en fasse amener un, du village le plus proche. Néanmoins, un autre Rav, plus âgé que lui, était alors présent et soutint que l'on ne pouvait pas déplacer un Séfer Torah pour une telle raison. Rav 'Haïm accepta son opinion et n'écouta donc pas la lecture de la Paracha en ce jour. De retour chez lui, on lui vola son propre Séfer Torah. Il comprit alors immédiatement pourquoi ce malheur lui était arrivé. Il alla s'isoler dans une pièce et reconnut sa faute d'avoir négligé la lecture de la Torah. Il n'avait pas terminé qu'aussitôt, on vint lui annoncer qu'on avait retrouvé les voleurs, des soldats du roi qui en avaient fait leur "butin". Lorsque l'on ouvrit le Séfer Torah, on constata qu'il manquait une page : celle dont le Rav avait manqué la lecture !

C'est d'ailleurs ce que nous lisons dans le Vidouye Hagadol de Rabbénou Nissim (à l'occasion de l'office de Yom Kippour Katane ou autres) : « Ton habitude est de prendre Tes créatures en pitié, et en particulier, **ceux qui reviennent vers Toi et reconnaissent leurs fautes devant Toi**, abandonnent et regrettent leurs péchés **et ne les dissimulent pas**, comme il est écrit : "Celui qui dissimule sa faute ne réussira pas, et celui qui la reconnaît et l'abandonne sera agréé" (Michlé 28, 13), et il préserve ainsi son âme du jugement du Guéhinam. »

Parmi les 'Hassidim du Beth Aharon, se trouvait un homme nommé Rabbi Yérou'ham. Le Beth Aharon l'envoyait très souvent se

mettre devant le pupitre de prière pour y diriger l'office. Un jour, un des 'Hassidim qui désirait ardemment jouer lui aussi le rôle d'officiant, demanda au Rav : « Saint Rabbi, est-ce parce qu'il s'appelle "Yérou'ham" ("il sera pris en miséricorde") qu'il fait si souvent l'office (suggérant ainsi, sans le dire : "et moi ?") ?

-Lorsque tu seras "Modé" ("que tu reconnaitras tes fautes"), et aussi "Ozev" ("que tu abandonneras tes fautes"), alors tu pourras également t'appeler "Yérou'ham" (faisant ainsi référence au verset : "Modé Vé Ozev Yérou'ham" : "Celui qui reconnaît sa faute et l'abandonne, sera pris en miséricorde") ! »

Le Midrach rapporte (Bamidbar Rabba 20, 15) que Bila'am "reconnut" sa faute en disant : "J'ai fauté !", devant l'Ange (qui s'apprêtait à le punir pour ses mauvaises intentions d'aller maudire les Bné Israël ; n.d.t). Et le Midrach de commenter que Bila'am était **"un méchant rusé qui savait que rien ne résistait au châtiment en dehors du repentir, que quiconque a fauté et avoue : "J'ai péché", aucun ange malfaisant ne peut le toucher"**.

Le Sifté Tsadik écrit à ce sujet que **l'on peut tirer de là un enseignement extraordinaire : qu'un homme ne dise jamais : "Je ne suis pas prêt au repentir"**, ou donne d'autre prétextes "religieux" du même ordre. Tout cela n'est que du vent, car, au contraire, **les portes du repentir sont toujours ouvertes**. Et sur le fait même d'avoir pensé ne pas pouvoir revenir vers Hachem, l'homme doit se repentir. Car il est certain que ce mécréant qu'était Bila'am n'était pas disposé à se repentir, et il ne pensa pas un seul instant changer sa conduite. Et malgré tout, l'aveu qu'il prononça : "J'ai fauté !", lui valut d'être sauvé. A plus forte raison, chaque juif, quel qu'il soit, dès l'instant où il a décidé de se repentir, sera reçu les bras ouverts et avec amour par son Père céleste !

Le Beth Israël se répétait constamment les paroles de ce Midrach, et avait l'habitude de dire que **c'était une Mitsva de l'enseigner aux jeunes** à chaque fois qu'ils cherchent des prétextes pour justifier leurs actes : «

Qu'ils avouent, disait-il, "J'ai fauté !", et ils reviendront ainsi dans le droit chemin. »

Une fois, le Beth Israël aperçut deux Ba'hourim en train de discuter ensemble pendant la prière. Il s'adressa à l'un d'entre eux et lui dit : « Ne mets plus les pieds dans mon Beth Hamidrache **pendant deux semaines !** » Le Ba'hour commença à se justifier en prétendant que ce n'était pas sa faute, mais que c'était l'autre qui avait parlé et, lui, n'avait fait que l'écouter.

« Puisque tu cherches des **excuses**, l'interrompt le Rav, tu n'entreras pas au Beth Hamidrache **pendant six semaines !** »

Il se tourna ensuite vers son camarade et lui dit : « A partir d'aujourd'hui et durant deux semaines, n'entre plus au Beth Hamidrache !

- J'ai fauté, lui répondit le Ba'hour, et je veux me repentir de ce que j'ai fait.

- Entre immédiatement ! », lui dit le Rav. (Car il n'avait pas cherché à se justifier au préalable.)

Toujours au sujet du Beth Israël (j'ai entendu l'histoire de son protagoniste) :

Une fois, un 'Hassid voyagea pour aller passer le Chabbat en sa présence. Après avoir reçu le "Chalom" du Rabbi, ce dernier lui demanda le but de son voyage.

« Je suis venu voir le Rabbi, lui répondit le 'Hassid.

-Celui qui parle pendant la prière, ne s'assoira pas en ma présence durant le Chabbat, fustigea le Rabbi ! (Voulant signifier : "Ne viens pas auprès de moi dans cette situation.") »

Le 'Hassid raconte, qu'en réalité, il n'avait pas prononcé un seul mot pendant la prière, et que, seul, celui qui était assis à ses côtés, avait parlé. Il avait seulement semblé qu'il s'était joint à la discussion. Cependant, il agit avec perspicacité et ne répondit pas au Rabbi : « Ce n'est pas moi qui ai parlé », mais il dit uniquement : « Je ne parlerai plus durant la prière ! » Et le Rabbi de répondre

sur le champ : « **C'est bien pour cela que tu es venu auprès de moi pour Chabbat !** »

Le Rav de Péchis'ha énonça un jour un grand principe :

« Dans le Tribunal céleste, on ne demandera pas à chacun : "Pourquoi as-tu

trébuché dans la faute, mais on lui fera seulement le reproche suivant : "Pourquoi ne t'es-tu pas repenti ?" Et à cela, il n'aura rien à répondre, car qui l'empêcha de regretter ce qui s'était passé et de prendre de bonnes résolutions pour l'avenir ? »